



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023/09

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 1^{er} juin 2023, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs CARRERE F., BARON P., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.

Mmes BERGES G., DUPONT N., BARROUILLET M-P., BATS C., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusés : Mr BOURDEAU P., donne pouvoir à Mr DUFAU B.

Mme DEYRIS G., donne pouvoir à Mme BARROUILLET Marie-Pierre
M. CASSAGNE Alain

Objet : Adhésion au service PCS du CDG 40

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que grâce à l'initiative de l'AML et du CDG40, un grand nombre de collectivités Landaises se sont équipées de défibrillateurs sur l'ensemble du territoire.

Le Centre de gestion, dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 juillet 1984, a mis en place une mission d'assistance de maintenance de ces équipements. Cette intervention a permis de réduire considérablement les coûts au bénéfice des collectivités ayant adhéré au schéma départemental défibrillateurs.

Notre collectivité souhaite pouvoir répondre à un éventuel besoin de secours à la personne. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale nous propose d'adhérer au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs ».

L'adhésion à ce service nous permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne ainsi que de séances de formations.

Dans ce cadre, le Centre de gestion s'engage à mettre à disposition, à la commune du matériel, conformément aux conditions tarifaires détaillées ci-jointes.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, je vous propose d'accepter la proposition du Centre de gestion des Landes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.



TARIFICATION PACKS DEFIBRILLATEURS DU CDG40

Type de pack mis à disposition de la collectivité par le CDG40	Coût annuel schéma départemental
	- Mise à disposition de matériel - Conseils - Maintenance - Formation
Pack EXTERIEUR	450 € TTC
Pack INTERIEUR	400 € TTC
Pack PORTATIF	350 € TTC

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

CARRERE F.

